



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

rentrée des apprentis

Question au Gouvernement n° 1165

Texte de la question

RENTRÉE DES APPRENTIS

M. le président. La parole est à M. Sacha Houlié, pour le groupe La République en marche.

M. Sacha Houlié. Permettez-moi tout d'abord, monsieur le président, de saluer votre élection, puisqu'après avoir été le premier marcheur, vous êtes devenu le premier des députés, et c'est là une qualité que je vous reconnais.

M. Éric Straumann. Un petit coup de brosse à reluire !

M. Sacha Houlié. Madame la ministre du travail, je veux vous remercier, parce que vous avez lancé le 3 septembre, à Poitiers, la rentrée de l'apprentissage. En visitant deux centres de formation d'apprentis – CFA –, vous avez entendu promouvoir les dispositions de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, qui nous est chère.

Ce texte, que vous êtes allé présenter non seulement à Poitiers, mais aussi à travers toute la France au cours de la première semaine de septembre, rémunère mieux les apprentis, les aide à passer le permis de conduire et allège leurs tracasseries administratives. Il permet, surtout, de financer des contrats, donc de favoriser ce qui était l'un des éléments clés de notre programme : le travail, le travail, le travail.

Vous avez dit à ces apprentis que l'État les reconnaissait, parce que l'apprentissage est une voie d'excellence, que nous voulons promouvoir. Vous leur avez dit que, même si l'apprentissage n'est pas toujours leur premier choix, parce qu'ils n'en ont pas forcément eu connaissance au cours de leur parcours scolaire, il s'agit d'une belle voie. Vous avez dit aux chefs d'entreprise – car vous les avez également rencontrés – que vous connaissiez leurs difficultés, celles qui font, par exemple, que l'offre ne rencontre pas toujours la demande. Vous leur avez dit que ce ne sont ni les polémiques, ni le bruit, qui font que les gens trouvent du travail, mais notre action résolue, jour après jour. (*Exclamations sur les bancs du groupe LR.*)

M. Thibault Bazin. C'est le fait de traverser la rue !

M. Sacha Houlié. Notre action, c'est d'abord cette loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel. Notre action, c'est notre engagement pour un droit au travail reconnu à chacun. Notre action, c'est de faire en sorte que le travail, qui structure notre vie en société, nous permette de nous élever socialement et de nous émanciper.

Madame la ministre, nous avons pour objectif de lutter contre le chômage de masse, de sortir les décrocheurs de l'ornière dans laquelle ils sont tombés et de redonner à ceux qui n'en ont plus l'espoir de retrouver du travail.

Il existe des leviers pour cela, notamment le plan anti-pauvreté, le plan d'investissement compétences, qui devrait créer des emplois, et le prochain projet de loi de finances.

Madame la ministre, nous allons travailler sur tous ces dossiers, mais pouvez-vous nous indiquer les moyens qui sont mobilisés pour que chacun trouve un travail ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM – Exclamations sur les bancs du groupe LR.)*

M. le président. La parole est à Mme la ministre du travail.

Mme Muriel Pénicaud, ministre du travail. Monsieur le député, comme vous l'avez dit, la rentrée de l'apprentissage, qui a eu lieu la première semaine de septembre, m'a permis d'aller dans cinq régions françaises pour visiter neuf CFA. J'ai pu constater les premiers effets de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel dans le domaine de l'apprentissage. À tous les députés qui ont voté cette loi, je voudrais dire que l'on constate déjà un début de changement culturel.

M. Frédéric Reiss. Rien que ça ?

Mme Muriel Pénicaud, ministre. Nous avons constaté cette année une augmentation de 45 % du nombre de demandes vers l'apprentissage à la sortie de la classe de troisième. C'est du jamais vu en France. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.)* L'industrie s'est engagée à créer 40 000 places d'apprentissage et les chambres de métiers s'engagent elles aussi. Il est clair que nous n'aurons les compétences de demain que si nous les construisons ensemble. Or l'apprentissage est l'une des grandes voies pour le faire, en complément de l'école.

M. Christian Jacob. Quand on pense qu'il suffit de traverser la rue !

Mme Muriel Pénicaud, ministre. Cet élan qui se manifeste dans l'apprentissage, et qu'il faudra amplifier, s'intègre dans une stratégie plus large de lutte contre le chômage de masse. À cet égard, je voudrais insister sur un point : je suis persuadé que le chômage de masse, en France, n'est pas une fatalité. Il est important de se le dire. Nous sommes la sixième puissance économique du monde, et nous sommes pourtant l'un des pays d'Europe qui a le taux de chômage le plus élevé, notamment chez les jeunes.

Vous me demandez quels sont nos leviers. Il y en a quatre : les ordonnances et la loi Pacte – Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises – pour stimuler la croissance ; la stratégie compétences, qui est engagée ; la lutte contre la pauvreté à travers l'insertion économique, les entreprises adaptées et tous les dispositifs d'inclusion vers l'emploi ; la réforme des règles de l'assurance-chômage, enfin, au sujet de laquelle nous ouvrirons dans quelques jours la négociation avec les partenaires sociaux.

Le chômage de masse n'est pas une fatalité, mais si nous voulons que la valeur travail soit au centre de notre projet de société, nous devons dessiner ensemble l'avenir du travail. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.)*

Données clés

Auteur : [M. Sacha Houlié](#)

Circonscription : Vienne (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1165

Rubrique : Formation professionnelle et apprentissage

Ministère interrogé : Travail

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 septembre 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [19 septembre 2018](#)